

Association COLEGRAMME

ACCUEILS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE
STILL, DINSCHEIM-SUR-BRUCHE ET GRESSWILLER



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Inscription et réinscription

- ✓ Contact par mail à : association@colegramme.com

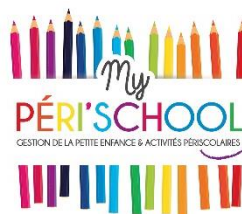
Lieux d'accueil

- ✓ **Still** : dans la salle Gatien « Les Tuileries »
- ✓ **Dinsheim-sur-Bruche** : au foyer communal
- ✓ **Gresswiller** : dans la salle du temps libre de l'école

Horaires d'accueil

- ✓ Accueil Périscolaire : **11h30 –13h30** et **16h00 –18h30**
- ✓ Accueil mercredi à Still : **7h45 – 18h00**
- ✓ Accueil durant les vacances à Still : **7h45 - 18h00**

Avec :



PREAMBULE

L'association **Colégramme** propose un service de périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les communes de **Still**, **Dinsheim-sur-Bruche** et **Gresswiller**. L'association est dirigée par des bénévoles et emploie une équipe de professionnels de l'animation. Ensemble, les bénévoles et l'équipe d'animation travaillent en partenariat avec les 3 communes précitées afin de garantir l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants scolarisés tout au long de l'année scolaire.


PRESTATIONS

L'association Colégramme accueille les enfants scolarisés âgés de **3 à 11 ans en périscolaire**, durant l'année scolaire du lundi au vendredi, et de **3 à 13 ans en extrascolaire** durant les petites et grandes vacances scolaires.

Les enfants accueillis en périscolaire sont les enfants scolarisés **des 3 communes desservies : Still, Dinsheim-sur-Bruche et Gresswiller**.

Pour l'accueil extrascolaire (ALSH^o aux vacances, tous les enfants peuvent être accueillis (peu importe leur commune de résidence, dans la limite des places disponibles)

La réglementation **Jeunesse et Sport** (DDSSJS) définit le nombre d'enfants, le nombre d'animateurs et les diplômes requis pour les accueils.

Les inscriptions, la gestion des factures et la communication se font par l'intermédiaire de l'application **MyPerischool** 

INSCRIPTION

Les inscriptions se déroulent en 3 phases :

1. Prise de contact avec l'association par mail à l'adresse association@colegramme.com
2. Un lien est ensuite envoyé pour créer un dossier sur l'application MyPerischool. Sur cette application, il faut saisir les informations requises et fournir les documents demandés en version numérisée
3. Une fois le dossier validé, l'inscription aux accueils et aux activités se fait par réservations directement sur l'application, par créneaux, journées ou semaines.

Toutes les démarches sont dématérialisées, la gestion et la transmission d'information se fait avec zéro papier.

Types d'inscription

- Par créneaux midi / soir pour le périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Par journées complètes ou demi-journées les mercredis
- Par semaine complète pour les vacances

Délai d'inscription

Les inscriptions se font de la manière suivante

- Pour les inscriptions au périscolaire : au plus tard le mardi 1 semaine avant la réservation souhaitée
- Pour les inscriptions aux vacances : au plus tard 2 semaines avant le démarrage des vacances.

Modification, annulation

Les modifications et les annulations se font de la même manière que les inscriptions. En cas de modification ou d'annulation hors délai, contacter l'association par mail. Dans ces cas, des restes à charge seront dus.

ACCUEIL

Périscolaire

Durant l'année scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants scolarisés sont accueillis sur les sites de Still, Dinsheim-sur-Bruche et Gresswiller, en fonction de leur commune de scolarisation.

Les mercredis, l'accueil se fait exclusivement sur le site de Still. L'accueil est aussi possible pour les enfants des autres communes que Still, Dinsheim sur Bruche et Gresswiller.

Extrascolaire

Durant les petites et grandes vacances, l'accueil se fait exclusivement sur le site de Still. L'accueil est aussi possible pour les enfants des autres communes que Still, Dinsheim sur Bruche et Gresswiller.

Matériels de l'enfant accueilli

Pour les accueils extrascolaires et les mercredis, l'enfant doit venir avec un sac à dos contenant : une veste imperméable ou gilet, de la crème solaire, une casquette, une bouteille d'eau ou gourde, des chaussures adaptées et le goûter de 16h.

Le marquage au nom de l'enfant des vêtements et affaires personnelles (cartable par exemple) est fortement recommandé.

HORAIRES

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- **11h30 à 13h30** : récupération à l'école, repas, petites activités, retour à l'école
- **16h à 18h30** : récupération à l'école, goûter, activités en fonction des présences, l'enfant peut être cherché entre 16h30 et 18h30

Les mercredis

- Journée complète de **7h45 à 18h**
- Demi-journée matin de **7h45 à 14h**
- Demi-journée après-midi de **14h à 18h**

Les vacances

- **7h45 à 18h**, inscription à la semaine uniquement

Les sites sont **fermés durant les vacances de Noël, durant le mois d'Août et durant les ponts** éventuels faisant l'objet d'une décision de l'Education Nationale.

Les fermetures annuelles sont décidées en début d'année et mises à jour lors de l'actualisation du présent règlement.

REPAS, COLLATION ET TRANSPORT

Les repas sont fournis par le prestataire : les menus prévus sont disponibles sur le [site internet](#) et sur la [page Facebook](#) de l'association Colégramme.

Les goûters le mercredi et durant l'accueil extrascolaire ne sont pas fournis par l'association, tout comme les petits-déjeuners.

Aucun transport d'enfant entre les sites n'est prévu.

FACTURATION

Tarifs

La grille tarifaire est définie en fonction des revenus des familles. Plusieurs tranches tarifaires sont proposées en fonction des revenus.

Les tarifs comprennent les repas, les frais de personnel, les frais de matériel, les sorties et les transports éventuels (lors des accueils extrascolaires uniquement). Dans certains cas, l'association peut demander un supplément en fonction des sorties organisées.

Cotisation

Une cotisation annuelle (du 1er septembre au 31 Aout) d'adhésion à l'association est demandée pour chaque dossier afin d'en être membre. Elle est obligatoire et est identique quel que soit le nombre de jours d'accueil.

Modes de règlement

Les règlements sont à effectuer :

- Soit par **virement**
IBAN : FR76 1027 8014 0500 0200 9270 164
Titulaire : COLEGRAMME
BIC : CMCIFR2A
- Soit par **chèque** à l'ordre de : **Association Colégramme**, à déposer ou à envoyer à l'adresse de l'association
- Soit par **chèque ANCV**, uniquement pour l'accueil pendant les vacances scolaires

Le règlement est à réaliser dans les 7 jours à réception de la facture sur l'application MyPerischool : au-delà des 7 jours plus aucun règlement par chèque ne sera possible.

ABSENCES ET RETARDS

Absences

Toute absence de l'enfant, hors délais de modification, doit être signalée par mail à association@colegramme.com si possible en amont et au plus tard le jour même.

- Absence Périscolaire signalée hors du délai d'inscription / modification / annulation : frais restant à charge selon fiche tarifaire
- Absence Vacances :
 - o Absence signalée au plus tard 7 jours avant le début de la période concernée, aucun frais à charge
 - o Absence signalée dans un délai de moins de 7 jours avant le début de la période concernée, totalité due
 - o Sur présentation d'un certificat médical sous 48h, frais restant à charge correspondant au coût du repas commandé + frais matériels engagés.

Absence non signalée : totalité due

C'est à la famille de prévenir en cas d'absence de l'enfant pour raison scolaire (enseignant absent, malade, sortie scolaire)

Retards en fin de journée

En cas de retards dépassant 15 min, un supplément sera appliqué par retard. Le montant du supplément est indiqué sur la fiche tarifaire en annexe.

MALADIE

Les enfants malades ne sont pas acceptés.

Les parents doivent prévenir immédiatement en cas de maladie contagieuse mais aussi en cas de poux (l'enfant ne pourra pas être accueilli le temps de l'éviction réglementaire)

Dans le cas d'un traitement médical, seuls les médicaments avec ordonnance peuvent être fournis avec indication claire sur les emballages, nom et prénom de l'enfant et dosage précis : en aucun cas les médicaments sans ordonnance et les substituts ne seront acceptés.

Dans certains cas, une PAI peut être mise en place.

Les parents sont immédiatement prévenus en cas de maladie qui surviendrait durant la journée, et ils doivent venir chercher leur enfant immédiatement.

En cas d'urgence, le personnel prend les mesures d'intervention et de transport nécessaire (contact avec les services d'urgence Pompiers et/ou SAMU, et contact avec les parents)

DISCIPLINE ET SANCTIONS

Les enfants doivent **respecter le personnel encadrant, et aussi le matériel mis à disposition** : dans le cas de destruction volontaire, celle-ci sera facturée aux parents. La direction de la structure peut convoquer les parents lorsque le comportement de l'enfant n'est pas approprié : **agressif, dangereux, perturbant pour les autres enfants et/ou l'équipe d'animation**. Une solution doit être trouvée ensemble avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation.

Exclusion définitive de l'enfant

- Motifs disciplinaires, comportement avec mise en danger du groupe, si aucune solution n'est trouvée
- Absence prolongée sans justificatif
- Non-respect des délais de paiement des factures

PROTECTION DES DONNEES RGPD

Dans le cadre de l'application du Règlement Général de Protection des Données est porté à connaissance que :

- La collecte de vos données personnelles (nom, prénom, adresse, données bancaires, dossier santé des enfants...) est strictement nécessaire à la gestion du service auquel vous souscrivez.
- Le service s'interdit d'utiliser les données personnelles pour toute autre finalité que celle(s) strictement nécessaire(s) à la gestion du service, dans le même esprit les données suivantes (Nom, prénoms, adresse, activités souscrites) pourront être communiquées aux mairies et aux écoles dont dépendent les activités de périscolaire ou extrascolaire.
- Vous avez le droit d'accès et le droit de rectification des données transmises.

Vous pouvez adresser votre demande à l'adresse mail suivante : association@colegramme.com ou par courrier, à l'adresse de l'association.

Ces modifications interviendront au plus tard un mois après la demande.

COORDONNEES ET LIENS UTILES

Site internet

<https://www.colegramme.com/>

Page Facebook

<https://www.facebook.com/assocolegramme/>

Numéros de téléphone :

- **Still (siège social) : 06 10 24 92 40**
- Dinsheim-sur-Bruche : 06 09 25 50 72
- Gresswiller : 06 72 25 43 57

Adresses des sites d'accueil

- **Still (siège social) : Salle des fêtes « les tuileries », salle Gatien au 80 Grand Rue, 67190 Still**
- Dinsheim-sur-Bruche : Foyer communal au 7A Rue de la Gare, 67190 Dinsheim-sur-Bruche
- Gresswiller : Ecole de Gresswiller au 2 rue de l'Eglise, 67190 Gresswiller

Lien MyPerischool

<https://colegramme.myperischool.fr/>